ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

FACTURE ÉLECTRONIQUE

PRÉPAREZ VOTRE EXPLOITATION AGRICOLE

LES DATES À RETENIR

01 SEPTEMBRE 2026 — Vous **recevez** les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'État.

01 SEPTEMBRE 2027 — Vous **émettez** toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes à l'administration *via* votre plateforme

VOTRE SITUATION

Qu'est-ce qui change pour mon exploitation agricole ?

- **Clients entreprises (coopératives, négociants, autres agriculteurs...) :** Factures électroniques obligatoires *via* une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)
- **Clients particuliers (vente directe, marchés...) :** Déclaration de vos ventes à l'administration

- **Autres situations :**
  Entraide agricole : Pas d'obligation sauf option TVA (opérations exonérées)
  Pêche en haute mer : Pas d'obligation sauf option TVA (opérations exonérées)
  Micro-entrepreneur agricole : Vous êtes concerné !

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE MAINTENANT (CHECK-LIST)

ÉTAPE 1

Vérifiez votre système de facturation

- Contactez votre fournisseur de logiciel
- Demandez la mise à jour « facturation électronique »
- Si vous avez un expert-comptable, n'hésitez pas à lui en parler

ÉTAPE 2

Choisissez votre plateforme PA

- Si vous avez un expert-comptable, demandez-lui conseil, c'est votre partenaire de confiance
- Privilégiez celles recommandées pour votre secteur
- Comparez 3 offres (prix, simplicité, assistance)

ÉTAPE 3

Formez votre équipe

- Prévoyez 2 h de formation par personne
- Créez un mémo simple pour vos employés et vous
- Documentez les nouveaux processus de facturation

ÉTAPE 4

Testez votre système avant l'été 2026

- Faites des essais avec des factures test
- Vérifiez que tout fonctionne avant l'échéance
- Préparez une information pour vos clients



FACTURE ÉLECTRONIQUE

POINTS D'ATTENTION

- **Acompte reçu ?**
  Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte

- **Importations (graines, intrants...) ?**
  À déclarer à l'administration *via* votre plateforme

- **Plusieurs logiciels dans votre exploitation ?**
  Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme

- **Prestations de services ?**
  Pensez à déclarer chaque encaissement sur votre plateforme

CONCRÈTEMENT DANS VOTRE QUOTIDIEN

AVANT

- Client entreprise = encore des factures papier
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

APRÈS

- Automatisation totale
- La facture est envoyée automatiquement
- Impact positif sur la trésorerie
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

BESOIN D'AIDE ?

Votre expert-comptable peut vous accompagner pour :

✔ Choisir la meilleure solution pour votre activité

✔ Former votre équipe

✔ S'assurer que tout est prêt à temps

Contactez votre expert-comptable sans tarder !